



Règlement-taxe communal pour l'utilisation du hall des sports, du centre culturel à Weiswampach et des salles communales

1 .TARIFS CENTRE CULTUREL avec FOYER et CUISINE et SALLES COMMUNALES

Article 1.- TARIFS DE LOCATION et de NETTOYAGE

			Centre culturel (à Weiswampach)	Salles communales (à Holler, Binsfeld, Beiler, ...)
Particulier résident	Fête familiale Organisation privée	Tarif Location	160,00 €	80,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Particulier non-résident <i>(voir article 3)</i>	Fêtes familiale Organisations privées	Tarif Location	320,00 €	200,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Association résidente sans but lucratif	Organisation culturelle – sans entrée payante	Tarif Location	gratuit €	gratuit €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation culturelle – avec entrée payante	Tarif Location	250,00 €	125,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de de bienfaisance *	Tarif Location	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit	gratuit
	Autre organisation – sans entrée payante	Tarif Location		gratuit €
		Tarif Nettoyage		25,00 €/heure
	Autre organisation – avec entrée payante	Tarif Location		125,00 €
		Tarif Nettoyage		25,00 €/heure
Ball, Disco,	Tarif Location		125,00 €	
	Tarif Nettoyage		25,00 €/heure	
Association non- résidente sans but lucratif	Organisation culturelle – sans entrée payante et non-commerciale	Tarif Location	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation culturelle – avec entrée payante et/ou commerciale	Tarif Location	500,00 €	500,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de de bienfaisance	Tarif Location	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure

Société, Entreprise, Personne morale résidente	Fêtes internes	Tarif Location	500,00 €	250,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Associations, Parties politiques, Syndicats*	Assemblée générales, Assemblées/Réunions politiques, Réunions d'informations pour le grand public,*	Tarif Location	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit	gratuit

Article 2.- DISPENSE

L'association qui organise une manifestation sous le patronage de la commune de Weiswampach est dispensée du paiement des tarifs de location et de nettoyage. Le dépôt d'une caution n'est pas nécessaire.

Article 3.- PARTICULIER NON-RESIDENT

Le centre culturel à Weiswampach n'est pas mis à disposition à des particuliers non-résidents, à l'exception du personnel communal engagé auprès de l'administration communale de Weiswampach au moment où la demande de mise à disposition est soumise au secrétariat communal.

Les autres salles communales peuvent être louées par des particuliers non-résidents.

Article 4.- CAUTION

Une caution de 250,00 € est prélevée pour la location du centre culturel et de 125,00 € pour la location des autres salles communales.

Les organisateurs des manifestations marquées d'un astérisque* sont exempts du dépôt d'une caution:

De la caution seront déduits les frais à payer en rapport avec les dégâts éventuels occasionnés au cours de la manifestation.

Article 5.- NETTOYAGE

Après toute manifestation les infrastructures communales sont à dégager des ordures par l'organisateur. Les infrastructures communales sont nettoyées à fond et hygiéniquement propres et à désinfecter par le service de nettoyage communal.

Article 6.- DÉCHETS

Les sacs à déchets utilisés par l'organisateur pour l'enlèvement des déchets seront évacués par lui-même, conformément au règlement d'utilisation. Les sacs à déchets qui ont été abandonnés par l'organisateur sont enlevés par le service technique communal et facturés à 5,00 € / sac déposé.

Article 7.- MISE A DISPOSITION > 3 JOURS

Tous les prix de location sont valables pour une mise à disposition d'un maximum de 3 jours. Chaque journée supplémentaire sera égale à 1/3 des prix pré mentionnés pour la location.

Article 8- ANNULATION

Les droits de réservation sont dus pour toute réservation faite, même si la manifestation prévue est annulée par la suite. Il est dérogé à cette règle dans les seuls cas de force majeure.

Article 9.- FRAIS DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT

Tout dégât et endommagement occasionné lors de la mise à disposition du centre culturel ou d'une salle communale sera refacturé à l'organisateur au prix de réparation et/ou de remplacement.

2 .TARIFS HALL DES SPORTS AVEC SALLE FITNESS

Article 1 – TARIFS DE LOCATION et DE NETTOYAGE

			Hall des sports / salle fitness
Ecole / Maison Relais / Crèche	Ecole hors commune	Tarif Location	50,00 €/heure
	Maison Relais non conventionnée avec la commune de Weiswampach	Tarif Location	50,00 €/heure
	Crèche non conventionnée avec la commune de Weiswampach	Tarif Location	50,00 €/heure
Association résidente sans but lucratif	Entraînement	Tarif Location	gratuit
	Compétition/ Tournois /Manifestation sans entrée payante	Tarif Location	gratuit
	Compétition/ Tournois / Manifestation avec entrée payante	Tarif Location	50,00 €/jour
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance	Tarif Location	gratuit
Associations non-résidente sans but lucratif	Entraînement	Tarif Location	25,00 €/entraînement
	Compétition/ Tournois / Manifestation sans entrée payante	Tarif Location	50,00 € / jour
	Compétition/ Tournois / Manifestation avec entrée payante	Tarif Location	100,00 €/jour
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance	Tarif Location	gratuit
Prestataire professionnel	Entraînement à des fins commerciales	Tarif Location	50,00 € /entraînement

			Foyer / Cuisine
Foyer	Utilisation du foyer au centre culturel avec comptoir, frigos, installation de tirage à bière,...	Tarif Location	100,00 €/jour
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure
Cuisine	Utilisation de la cuisine au centre culturel avec équipement divers <i>* uniquement disponible avec la location du foyer</i>	Tarif Location	25,00 €/jour
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure

Article 2. - ENTRAÎNEMENT

Un entraînement ne peut pas dépasser 3 heures. Chaque entraînement (avec un ou plusieurs participants) sera compté et facturé individuellement, suivant règlement-taxe.

Article 3. - NETTOYAGE

Les infrastructures communales sont à dégager des ordures par l'organisateur à la fin de l'entraînement, du tournoi, de toute autre organisation.

Les infrastructures communales sont nettoyées à fond et hygiéniquement propres et à désinfecter par le service de nettoyage communal.

Article 4. - ANNULATION

Les droits de réservation sont dus pour toute réservation faite, même si la manifestation prévue est annulée par la suite. Il est dérogé à cette règle dans les seuls cas de force majeure.

Article 5. - FRAIS DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT

Tout dégât et endommagement occasionné lors de la mise à disposition du hall des sports avec salle fitness sera refacturé à l'organisateur au prix de réparation et/ou de remplacement.